



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 503-2023

**AVIS EST**, par la présente donnée par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 503-2023 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à [www.ville.lescedres.qc.ca](http://www.ville.lescedres.qc.ca)

Donné à Les Cèdres, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 503-2023 aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 15 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe